

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10094
29 janvier 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 JANVIER 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS
UNIES

- D'ordre du Gouvernement indien, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 21 janvier 1971 du représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies^{1/}.
2. L'Etat de Jammu et Cachemire est devenu partie intégrante de l'Inde en vertu de son rattachement à l'Inde en 1947. Tous les arguments et toutes les questions que le représentant permanent du Pakistan a soulevés dans sa lettre portent sur des questions qui relèvent uniquement de la juridiction interne de l'Inde et le Gouvernement indien a fait savoir clairement, tant au Pakistan qu'au Conseil de sécurité, qu'il ne discuterait de ces questions ni avec un pays tiers ni à l'Organisation des Nations Unies.
3. La lettre du représentant permanent du Pakistan fait partie des tentatives du Gouvernement pakistanais pour couvrir son agression dans l'Etat de Jammu et Cachemire et annexer ce territoire indien par la force. Conformément à cette politique, le Pakistan a, à deux reprises, commis une agression contre l'Inde et il s'est également livré plusieurs fois contre ce pays à des manoeuvres d'infiltration, de subversion et autres activités de ce genre malgré l'engagement qu'il avait pris par la déclaration de Tachkent de ne pas agir de la sorte. Des événements récents ont une fois de plus révélé que le Pakistan organise des activités de sabotage, d'espionnage et d'autres activités dans l'Etat de Jammu et Cachemire afin de réaliser ses plans d'agression contre le Cachemire. Le Gouvernement indien a pris et continuera de prendre des mesures contre les organisations et les personnes qui cherchent à détruire la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Inde et mon

^{1/} S/10094.

gouvernement m'a particulièrement chargé d'indiquer clairement que l'Inde ne peut accepter que le Pakistan ait quelque droit que ce soit à contester ce genre de mesure de la part de mon gouvernement.

4. En ce qui concerne le Cachemire, la question en cause entre l'Inde et le Pakistan est le fait que le Pakistan occupe illégalement et par la force une partie de cet Etat indien. Le Gouvernement indien a fait savoir qu'il était disposé à ce que cette question soit examinée pacifiquement et bilatéralement entre les deux pays et il espère que le Pakistan adoptera une attitude pacifique et coopérative à l'égard de la question du Cachemire, au lieu d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Inde et d'empoisonner ainsi les relations indo-pakistanaïses.

5. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de cette communication comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) S. SEN

